

## Conseil communal du 12 mars 2018 : compte-rendu

### **Courrier du comité syndical CGSP-PUBLIFIN concernant le dossier de gestion du fonds de pensions OGEO FUND**

Le Collège communal a pris connaissance du courrier adressé par la Présidente du comité syndical CGSP-PUBLIFIN faisant part des inquiétudes profondes des travailleurs sur la gestion du fonds de pensions OGEO FUND, filiale du groupe NETHYS, laquelle dépend de l'intercommunale PUBLIFIN. Le courrier soulève des questions quant à la gouvernance de ses dirigeants mais également quant à la politique de placement pratiquées par ceux-ci et les risques à moyen et long terme des choix opérés, sachant que ce sont notamment les pensions futures des agents de l'intercommunale qui sont en jeu.

La Commune de Wanze étant actionnaire de l'intercommunale, le Conseil communal a décidé d'inviter le Collège communal à interpeller le Conseil d'administration de PUBLIFIN sur la problématique de la gestion de ce fonds de pensions et de réclamer l'analyse de la situation d'OGEO FUND dans les meilleurs délais.

### **Approbation du budget communal par le Gouvernement wallon**

Le budget communal pour l'année 2018 a été approuvé par le Conseil communal en date du 18 décembre 2017. A l'ordinaire, le budget 2018 se clôture avec un excédent à l'exercice propre de 185.963,29€ et un boni global de 1.050.163,83€.

Le budget communal a été transmis à la tutelle pour approbation et a donc été approuvé par le Gouvernement wallon le 9 février 2018.

### **Subside communal à des groupements de jeunesse**

Deux demandes de subsides ont été adressées à l'Administration communale par des représentants de groupements de jeunesse, à savoir l'Unité des Scouts de Wanze - 6ème Val Mosan et les Faucons Rouges de Wanze, afin d'obtenir une aide financière pour l'organisation d'activités.

Ces groupements de jeunesse développent des activités utiles, pédagogiques, pratiques et d'intérêt général mais ne disposent que de ressources financières limitées pour faire face aux dépenses occasionnées par le transport et la location d'un car. L'objectif de ce subside, d'un montant de 250€ pour chaque groupement, est donc de les aider à financer ces projets.

### **Subsides aux clubs sportifs pour l'année 2018**

A travers l'octroi de subsides aux clubs sportifs, la volonté de la Commune est de promouvoir la formation sportive des jeunes ainsi que la pratique sportive chez les jeunes et chez les seniors.

Pour bénéficier du subside, les clubs doivent introduire une demande.

Pour l'année 2018, les subsides s'élèvent à 21.164€ pour l'ensemble des clubs. 31 clubs sont concernés pour un total de plus de 5000 pratiquants (dont près de la moitié ont moins de 18 ans).

### **Achat de matériel léger pour éléments de sécurité**

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers communaux ont approuvé les conditions et le mode de passation du marché public relatif à l'achat de matériel léger pour éléments de sécurité, à savoir des chicanes mobiles ainsi que les potelets et la signalisation liés.

L'objectif est de réaliser des aménagements de sécurité provisoires dans certaines rues afin d'évaluer la pertinence avant de prévoir des travaux de manière définitive. Le marché est estimé à 35.325,95 TVA comprise.

### **Réfection de diverses voiries pour l'année 2018**

Le Conseil communal a approuvé, sur proposition du Collège, les conditions et mode de passation du marché public relatif à la réfection de diverses voiries pour l'année 2018.

Le marché concerne les travaux suivants :

1. Rue Gosuin: enlèvement d'un coussin berlinois
2. Rue des Loups: réfection du carrefour avec la rue Désiré Manne
3. Rue Biénonsart : réfection d'un carrefour et gestion des eaux superficielles
4. Réfection locale de la route en béton entre Huccorgne et Villers
5. Rue E.Quique : réfection du carrefour avec la rue Albert 1<sup>er</sup>
6. Rue Sous les Roches : réfection d'un tronçon
7. Chaussée de Wavre : réfection d'un accotement

Le montant estimé de ce marché s'élève à 246.169,39 € TVA comprise.

### **Obligation d'emploi de travailleurs handicapés – Rapport 2017**

A la demande de l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité), l'Administration communale de Wanze est amenée à établir tous les deux ans un rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés.

Pour l'année 2017, l'obligation d'emploi s'élève à 4,44 équivalents temps plein.

Les autorités communales wanzoises sont sensibles à la nécessité d'insérer professionnellement des personnes présentant un handicap.

C'est ainsi que l'Administration communale de Wanze rencontre son obligation d'emploi puisqu'elle emploie actuellement trois agents reconnus par l'AViQ, une personne est reconnue victime d'une maladie professionnelle (>30%) et deux personnes bénéficient d'un aménagement des conditions de travail.

*Absences de X. Mercier, M. Goffin, A. Lamy, D. Versin, J. Faniel, M. Siple  
Points adoptés à l'unanimité*